

N/REF : 13/08/2026 16H00 C:009354 I:20443
V/REF : AC/C52831
V/Email reçu le Jeudi 13/08/2026 a 16H00

AIGUILLON CONSTRUCTION
Service Comptabilité
60 AVENUE DU CANADA
CS 50147
35201 RENNES CEDEX 2

IMMEUBLE : TERRASSES PARC -TDP
RUE OLYMPE DE GOUGES
56650 INZINZAC LOCHRIST

Rennes, le 28 Aout 2026

Référence Marché:-Multi-Techniques d'Urg.

LOCALISATION : 3 RUE OLYMPE DE GOUGES - MR LE BONNEC 06 73 55 86 19
LOGEMENT N° 106623, PORTE N°03, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : PLUS D'EAU DANS LE LOGEMENT
LA VANNE DU COMPTEUR EST GRIPPÉ

Donneur d'ordre : Mme C MIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 14/08
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
OUVERTURE DE LA VANNE DU COMPTEUR SANS DIFFICULTE.
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHEITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATERIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 25/08/26 A 11H51 CMIN@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Forfait	Intervention Plomberie <=2H00	1	312,00
				312,00
		TOTAL H.T.		312,00
		T.V.A. a 10,00%		31,20
		TOTAL T.T.C.En EURO		343,20

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.